

FICHE DE VALIDATION DE CONSULTATION

DIRECTION :

Direction de l'éducation et de la réussite

CATEGORIE DE LA COMMANDE PUBLIQUE :

Travaux bâtiment

DATE DE DEBUT DE LA CONSULTATION :

10/03/2026 à 8h00

DATE DE FIN DE LA CONSULTATION :

17/03/2026 à 16h00

EMAIL (DESTINATAIRE DES OFFRES) :

des.gestion-college@province-sud.nc

REFERENCE :

TITRE DE LA CONSULTATION :

Collège de Plum : Consultation relative aux travaux de reprise des gouttières dégradées

DESCRIPTIF :

La présente consultation porte sur :

- Dépose et évacuation à la décharge des gouttières, naissances et descentes d'eaux pluviales dégradée ;
- Remplacement de naissances sur les gouttières en bon état ;
- Remplacement de descentes d'eaux pluviales sur les naissances en bon état ;
- Remplacement de gouttières, naissances et descentes d'eaux pluviales avec raccordement sur les existants (gouttières, DEP, bandeaux, etc.).

Un descriptif plus détaillé est joint à la consultation.

VISITE DES LIEUX :

Une visite obligatoire est prévue pour cette consultation le jeudi 12 mars 2026 à 8h30. Merci de confirmer votre présence à l'adresse : des.gestion-college@province-sud.nc

DÉLAIS / DUREE :

Les travaux sont à réaliser :

1. Priorité 1 : les mercredis après-midi et/ou les week-ends dès réception du bon de commande ;

2. Priorité 2 : entre le 04/04/2026 et le 19/04/2026.

CRITERES DE JUGEMENT DES OFFRES :

Prix.

POUR CANDIDATER :

- compléter le formulaire « vous avez une question ou souhaitez déposer une offre au sujet de : » ci-dessous ;
- joindre votre devis (adressé à la direction de l'éducation et de la réussite) signé et précisant le détail de vos prix.

... ET APRÈS ? Seul le candidat dont l'offre aura été retenue sera contacté par la province Sud en vue de la formalisation de la commande. Il devra alors fournir les documents suivants :

- Un RIDET, un extrait KBIS (ou une attestation au répertoire des métiers) en cohérence avec la nature des travaux ou prestations objets de la présente consultation ;
- Attestations fiscales en 3 volets de l'année en cours ;
- Attestation CAFAT / RUAMM du dernier trimestre exigible ;
- Attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle à jour et décennale.

Le défaut de régularité ou de production des attestations entraînera le rejet de l'offre.

La province Sud se réserve le droit de ne pas donner suite ou de ne donner qu'une suite partielle à la présente consultation.